



Dispositif « Devoirs faits » Rentrée 2017, la règle c'est la poursuite de la déréglementation

Un *vademecum* sur le dispositif « Devoirs faits » en collège vient d'être publié par le ministre Blanquer pour une mise en place après les vacances de la Toussaint.

De quoi s'agit-il ?

Le ministre continue la déréglementation Peillon-Hamon « *Le secteur associatif ainsi que les mouvements d'éducation populaire sont des partenaires essentiels de l'école. Ils font partie intégrante de la communauté éducative [...]. Ces acteurs méritent amplement d'être reconnus dans leur diversité et pour la qualité de leurs interventions. Le partenariat qui les associe à l'école doit être développé dans le respect et en fonction des capacités et des compétences ainsi que de l'objet défendu par les partenaires qui le constituent. Seront associées à toutes les instances de concertation des différents acteurs participant à l'encadrement des élèves à la fois les associations de parents et celles relatives à l'éducation populaire.* » (loi Peillon de « refondation de l'école de la République » juillet 2013)

Il s'agit de faire accepter par tous ce qui n'est pas réglementaire. C'est une attaque contre les statuts particuliers de tous les corps.

Quelle en sont les conséquences immédiates ?

Le travail gratuit et illimité !

Il est prévu de payer les enseignants "volontaires" en HSE. Dans certains collèges, on demande déjà aux enseignants de travailler bénévolement... Les professeurs documentalistes seraient « volontaires d'office » et travailleraient gratuitement. Leurs missions statutaires seraient abandonnées. Pour tous, cela signifie des emplois du temps à rallonge et une amplitude horaire démesurée.

Une évaluation des enseignants par les parents

Les parents seraient invités au "bilan" du dispositif « Devoirs faits ». La compétence "coopérer avec les parents d'élèves" que devraient valider tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation implique que les parents pourront, de fait, intervenir dans l'évaluation des enseignants – contre leur liberté pédagogique individuelle.

C'est la porte ouverte à l'aggravation et à la généralisation des pressions contre les personnels.

Autonomie du collège où les contrats précaires deviennent la norme

Chaque collège définit le nombre d'heures, les horaires, dans la continuité de la réforme du collège et en fonction du projet d'établissement. C'est toujours et encore plus d'autonomie.

Le ministre veut faire intervenir des personnels recrutés dans le cadre du service civique : des personnels bons pour faire le travail des enseignants mais pas assez bons pour être payés correctement ?

Le ministre développe l'emploi précaire dans l'Education nationale : « *en brisant le carcan du statut l'Etat se donnerait une chance objective de transformer le gouffre financier qu'est l'Education nationale* » affirme Figarovox le 7 septembre 2017. C'est le contrat de chantier des ordonnances Macron qui serait dominant !

Intervention des associations, quelles qu'elles soient = menace contre la neutralité de l'école et la laïcité.

Pour FO, ni l'enseignement des religions, ni les représentants des Eglises, ni « *la réserve citoyenne* » (...) *composée pêle-mêle des collectivités territoriales, des entreprises, des associations... n'ont leur place à l'école publique.* » (résolution générale du Congrès confédéral de la Cgt-FO, février 2015).

FO s'oppose à ce dispositif. C'est la même logique que les ordonnances Macron : l'établissement est son propre recours ; l'entreprise fait ce qu'elle veut.

Ce dispositif contraire aux garanties collectives des personnels et aux statuts particuliers doit être abandonné car il individualise les droits et fait pression sur les personnels. Le décret Hamon du 20 août 2014 (transposé au privé en juillet 2015), toujours condamné par FO, ne peut servir à amplifier les horaires, le travail gratuit et bénévole. Le ministre doit tenir compte du rejet des personnels qui d'années en années prennent en pleine face les contre-réformes qu'ils rejettent.

Ordonnances Macron et mesures Blanquer, c'est NON.

Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé